

Etréchy

ensemble et solidaires

etrechyensembleetsolidaires@gmail.com

<http://www.etrechyensembleetsolidaires.fr/>.

<https://www.facebook.com/pages/Etrechy-ensemble-et-solidaires/>.

10 rue de la Butte St Martin, 91580 ETRECHY 07-82-80-66-13

Etréchy, le 2 février 2022.

Texte de notre tribune
parue sur nos supports numériques.

2 février : journée mondiale des zones humides

Pour tout le monde, le 2 février est le jour de la Chandeleur et l'occasion de faire et/ou de manger des crêpes, mais savez-vous que chaque année le 2 février est aussi la Journée mondiale des zones humides (JMZH) qui vise à sensibiliser le grand public à l'importance de ces milieux. Elle donne lieu en France à des animations durant tout le mois de février, organisées autour d'un thème annuel qui cette année est "Agir pour les zones humides, c'est agir pour l'humanité et la nature".

Le 2 février a été choisi pour cette journée mondiale en commémoration de la signature de la Convention sur les zones humides, le 2 février 1971, dans la ville iranienne de Ramsar. Cette Convention est entrée en vigueur en France le 1 décembre 1986. La France compte actuellement 52 sites inscrits sur la liste des zones humides d'importance internationale (sites Ramsar).

Une "zone humide", c'est quoi ?

C'est une zone habituellement gorgée d'eau (marais, tourbières, prairies..) qui est parfois inondée. Elle abrite de nombreuses espèces végétales et animales et joue un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau et la prévention des crues. Normalement non aménagée, elle fait office d'éponge. Si cette fonction est altérée, en cas de forte pluie, cela peut provoquer des désagréments aux habitants en aval de la zone humide qui devront se transformer en Shaddock et pomper l'eau qui se déverse dans leur maison.

Les réglementations se sont accumulées depuis quelques décennies pour protéger ces zones humides et par là même réduire les risques de catastrophes et, en parallèle, des structures se sont mises en place pour gérer les dispositifs et pour nous sensibiliser à la préservation de ces zones et de leur biodiversité.

A Etréchy, les "zones humides" couvrent environ 10% de la Commune. Le recensement effectué en 2018 a dévoilé la diversité de la faune et de la flore qui est assez importante ; oiseaux, papillons, mammifères, amphibiens, s'ébrouent au milieu d'une

grande variété de plantes. Ces zones sont pour l'essentiel sur des terrains privés mais les structures créées mettent en place des politiques d'acquisition de terrains.

Dans notre secteur, c'est le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'entretien de la Juine et ses Affluents (SIARJA) qui a la charge de la compétence «Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations» (GEMAPI) : aménagement d'un bassin hydrographique, entretien et l'aménagement des cours d'eau et de leurs accès, protection et restauration des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines, défense contre les inondations. Les intérêts personnels sont donc de plus en plus écartés au profit non seulement de l'intérêt général (par exemple pour prévenir les crues, telle celle de l'Essonne en 2016) mais aussi pour tenter d'envisager une atténuation du changement climatique.

Un peu d'histoire locale en lien avec les zones humides.

Comme vous le savez, notre association EES a dans son ADN une forte sensibilité environnementale mais savez-vous que tout est partie d'une défense d'une grande zone humide par des citoyens de notre Commune ?

En 2002, à l'initiative de quelques-uns, une pétition fut signée par 1.100 Strépiniaçois pour s'opposer au projet d'installation d'une plate-forme logistique de stockage dans la Zone d'Aménagement Concertée (zone B, dite zone des Hautes-Prasles). L'aménagement de cette ZAC, créée en 1991, avait été confié par la Commune à une société privée (la SNC d'Aménagement d'Etréchy, SNCAE) qui était propriétaire de ces terrains. Le projet déposé par la SNCAE en mars 2002 comportait une zone *imperméabilisée* d'un seul tenant de 10 hectares pour accueillir une base logistique de 7 hectares. Les initiateurs de cette pétition créent alors en juillet 2002 l'association «Les Hêtres pourpres» dont l'article 2 des statuts évoquait les menaces sur l'environnement sur ce site. De fil en aiguille, les fondateurs de cette association se sont frottés aux normes, aux contraintes environnementales, aux questions de transport et de société. Et ainsi, naturellement, plusieurs d'entre eux ont estimé qu'il était temps de s'impliquer plus avant dans la vie communale et en sont venus à s'engager dans la vie municipale sous une nouvelle bannière qui vous est maintenant familière, celle d'«Etréchy, ensemble et solidaires».

Comme quoi les zones humides amènent à tout, y compris à se plonger dans le bain communal. Alors si vous aussi, vous avez une marotte, une passion pour la chose communale, environnementale ou sociale, n'hésitez pas à sonner à la porte de notre association et venez y exprimer vos talents et compétences./.